



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bicross

Question écrite n° 513

Texte de la question

M Andre Clert attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement le bicross en France. Ce sport rencontre en effet un engouement certain dans notre pays et il compte ainsi parmi les nombreuses disciplines a part entiere qui existent deja. A ce titre, la Societe francaise de bicrossing avait depose une demande d'agrement en tant que Federation francaise de bicrossing et des negociations avaient ete entreprises avec la Federation francaise de cyclisme sous l'egide de la Direction des sports. Elles devaient aboutir au mois de janvier 1988. Faute d'accord a ce jour, il demande donc quelle decision il entend prendre pour permettre le developpement du bicross dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'indique l'honorable parlementaire, des negociations sont actuellement en cours, sous l'egide du secretariat d'Etat charge de la jeunesse et des sports, entre la Federation francaise de cyclisme et l'Association francaise de bicrossing. Cette demarche tend a integrer la pratique du bicrossing au sein de la Federation francaise de cyclisme dans des conditions qui preservent l'identite et le dynamisme de l'Association francaise de bicrossing. Les pourparlers actuellement en cours devraient se traduire, si l'Association francaise de bicrossing maintient sa volonte de reunification, par un accord susceptible de prendre effet des le debut de la prochaine olympiade, soit le 1er janvier 1989, date a laquelle les delegations de pouvoirs delivrees par le secretariat d'Etat charge de la jeunesse et des sports aux federations sportives seront renouvelees.

Données clés

Auteur : [M. Clert Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 513

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2174